

Propositions des associations pour le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Bièvre Isère Communauté

Sur 3 sujets :

- Biodiversité
- Alimentation
- Mobilité

Liste des associations contributrices

AF3V – Délégation Bièvre bievre-isere@af3v.org La Côte Saint-André

BLE - Bièvre Liers Environnement contact@bievre-liers-environnement.fr Saint Hilaire de la Côte

Collectif Grand Albert collectif.grandalbert@orange.fr Arzay

Le Kafékifé denis.boutry@gmail.com Viriville

Le Triton Crêté letritoncrete@ecomail.fr Culin

Biodiversité

A - Prise en compte de la biodiversité dans les orientations et actions existantes du PCAET de Bièvre Isère Communauté

Nous proposons :

1. Priorité à la protection de la biodiversité sur les aménagements nécessaires à la transition :

Sur un territoire (particulièrement sur la partie Bièvre) sur lequel la biodiversité est dans un état catastrophique, le souci de ne pas dégrader la situation par les aménagements nécessaires aux actions du plan climat devrait être clairement mis en avant. Ainsi une haie détruite remplacée à 100% du linéaire par une nouvelle plantation ne compenserait la destruction qu'au bout de 30 ans, or les urgences sont là...

Nous proposons que soit privilégié pour tous les aménagements utiles à la transition le « éviter » du cycle « Eviter, réduire, compenser » et que cet objectif soit rappelé dans toutes les fiches action prévoyant des aménagements.

2. Formation des élus aux thèmes liés à la biodiversité

Nous proposons que des informations ou formations sur des thèmes liés à la biodiversité soient organisées à destination des élus volontaires.

Pour cela nous proposons que l'intitulé de l' **action 21** « *Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources* » soit modifié de la manière suivante : « *Communication et sensibilisation des élus et des habitants aux économies de ressources et à la préservation de la biodiversité* » et que des propositions de formation (thèmes possibles, organisation..) soient intégrées à la fiche.

3. Participation d'associations oeuvrant dans le champ de la biodiversité

Nous proposons que des associations oeuvrant dans le champ de la biodiversité soient intégrées aux structures partenaires (listées dans la **fiche-action 22** « *Participation et engagement de la société civile* »).

4. Relance du PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) des Chambarans

Un Plan d'Approvisionnement Territorial est un outil qui doit permettre une exploitation forestière compatible avec le renouvellement de la ressource. Cette démarche, entreprise pour les communes adhérentes de la charte forestière des Chambarans est actuellement à l'arrêt. Nous demandons qu'elle soit remise en route de toute urgence et qu'une démarche comparable soit entreprise dans le cadre de la charte forestière des Bonnevaux. En effet la pression d'exploitation est forte sur ces deux massifs et il

est indispensable que les collectivités partie prenantes se dotent d'un outil de préservation de la ressource à long terme et de la biodiversité forestière.

B - Ajout d'un nouvel axe stratégique :

Préserver et restaurer la biodiversité du territoire avec les 3 actions suivantes :

1. Préserver, restaurer, créer des haies bocagères

Les multiples impacts positifs des haies bocagères en font un élément incontournable de la transition. Les haies

- ralentissent l'écoulement de l'eau de pluie (prévention des inondations, limitation de l'érosion)
- favorisent l'infiltration de l'eau (recharge des nappes phréatiques)
- contribuent au cycle de l'eau et atténuent les effets du réchauffement climatique (ombrage)
- protègent du vent
- accueillent une biodiversité riche et diversifiée, dont des auxiliaires de cultures
- sont des éléments clés des corridors biologiques
- stockent du carbone
- apportent un revenu complémentaire aux agriculteurs (plaquettes de paillage, bois de chauffage..)

Nous proposons :

1.1 Modification du PLUI

Le PLUI actuel classe les haies bocagères en 3 catégories (intéressantes, remarquables, exceptionnelles). Il prévoit que les haies intéressantes seront conservées au minimum à 50% du linéaire, les remarquables à 60%, les exceptionnelles à 80 %.

Nous proposons que cette distinction soit supprimée. La cartographie du PLUI sera mise à jour : la totalité des linéaires de haies existantes devra y figurer. Toutes les haies existantes feront l'objet d'une conservation sur la totalité de leur linéaire. Les destructions qui seraient impossibles à éviter dans le cadre d'aménagements seront compensées à 100%.

1.2 Faire suite à l'inventaire de haies bocagères réalisé au cours du contrat Trame Verte et Bleue Bièvre Valloire

<https://www.sirra.fr/outils-contrat-vert-bleu.php>

A l'occasion du plan Trame Verte et Bleue Bièvre Valloire (2016-2021) un inventaire de haies a été réalisé pour le compte de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère par l'association Bièvre Liers Environnement sur 11 communes situées sur 1 corridor d'importance « régionale » et sur 2 corridors « supra-locaux » de la plaine de Bièvre. Parmi ces communes, 9 sont situées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté (Sillans à l'est, Viriville, Chatenay, Thodure, Beaufort, Marcilloles, Sardieu, Pajay, Penol à l'ouest). Les documents produits à l'occasion de ces inventaires comportent des prescriptions d'entretien de l'existant ainsi que des prescriptions de replantation de nouvelles haies ou de restauration de haies dégradées.

Pour deux communes (Viriville et Brézins), cet inventaire a été suivi de 2 demi-journées de formation à destination des élus et des employés communaux. L'objet de la formation était de former les employés communaux aux bonnes pratiques ainsi que les élus aux bonnes prescriptions (pour le personnel communal ou pour les prestataires).

Nous proposons :

- que Bièvre Isère Communauté impulse et coordonne la mise en œuvre de ces prescriptions par les communes en collaboration avec la chambre d'agriculture, la Fédération de chasse et les APE (Association de Protection de l'Environnement) locales
- que la formation mise en œuvre auprès des élus et personnels communaux de Viriville et Brézins soit proposée aux autres communes de l'inventaire et à d'autres communes volontaires et/ou qu'une plaquette de bonnes pratiques soit éditée et diffusée.

1.3 Plantation de haies en zone agricole

Sur l'ensemble du territoire, nous souhaitons que les agriculteurs soient vivement encouragés à planter des haies entre les parcelles. Cette proposition est à lier avec l'action 12 du PCAET existant « Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole » en faisant de la plantation de haies un levier majeur d'atténuation et d'adaptation. Dans le même but les aménagements de type agroforesterie seront encouragés.

Nous proposons que ce levier soit intégré à la convention existante avec la Chambre d'Agriculture.

Financements possibles de haies sur des exploitations agricoles dans le cadre du Pacte pour la haie :

- D'importants financements sont disponibles pour chaque département (DRAAF – Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt). Un comité de pilotage est déjà constitué pour des actions dans le département de l'Isère (Mission haies, FDCI, Chambre d'agriculture, PNR (Parc Naturel Régional) du Vercors). Ce copil est ouvert à d'autres acteurs, dont les EPCI. Il est possible de s'adresser à l'un ou l'autre des organismes participant au comité de pilotage pour mettre en œuvre des plantations de haies.

Autres financements possibles

- Conseil Départemental 38 "1 arbre, 1 habitant"
- Mesure FEADER 208 "développer l'agroforesterie et les haies"

2 Restaurer la trame turquoise

Qu'est-ce que la trame turquoise ?

La « trame turquoise » c'est l'espace qui permet aux espèces de milieux aquatiques et humides d'accomplir leur cycle de vie en se déplaçant pour se nourrir, se reposer, se reproduire (espèces animales comme les amphibiens ou les libellules / espèces végétales associées à ces milieux)

Ce réseau de la trame turquoise englobe la trame bleue et la partie de la trame verte en interaction forte avec la trame bleue. Il est composé de réservoirs et de corridors linéaires ou discontinus (zones humides, cours d'eau, prairies, forêts, haies, mares...). Cette trame peut être artificialisée et fragmentée par des obstacles physiques (routes, ponts, agriculture intensive...) ou diffus (pollution lumineuse), accélérant l'érosion de la biodiversité.

Partie intégrante de la trame turquoise, un réseau de haies et de mares judicieusement connecté aux milieux aquatiques, contribue fortement au cycle de vie des espèces liées qu'elles soient végétales ou animales (amphibiens, odonates...).

Contexte

La biodiversité s'effondre : moins 20% d'oiseaux dans les milieux agricoles entre 2002 et 2018 (données LPO) / 30% de espèces classées en liste rouge en état de danger / 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition.

Dans les territoires ruraux, la destruction des éléments naturels du paysage agricole (haies, mares, arbres isolés, murs de pierres sèches, noues, etc.) a été un des principaux facteurs de perte de biodiversité ces dernières décennies.

Leur restauration massive est donc un levier efficace pour reconquérir la richesse faunistique et floristique des campagnes.

En outre les infrastructures écologiques du paysage agricole permettent aussi l'équilibre entre production agricole et enjeux écologiques et apportent de nombreux bénéfices pour la société comme la lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes et contre l'érosion, l'amélioration de la qualité de l'eau, les rendements agricoles, la production de bois-énergie, la qualité de vie.

De plus la trame turquoise peut être prise en compte à une échelle géographique plus réduite que les trames vertes et bleue, échelle qui convient parfaitement au territoire d'une communauté de communes.

Nous proposons :

2.1 Marathon de la biodiversité : restauration de réseaux de haies et de mares

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée lance un appel à projets « Marathon de la biodiversité » dont l'objet est d'améliorer la biodiversité liée aux espaces agricoles par la restauration de réseaux de haies et de mares.

L'association Bièvre Liers Environnement a commencé ce travail sur plusieurs communes du territoire dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau à destination des associations : inventaire des mares sur 8 communes à l'est du territoire, création d'une dizaine de mares sur 2 d'entre elles, pré-inventaire sur les autres communes de la partie Bièvre du territoire.

Nous proposons que Bièvre Isère Communauté réponde à l'appel à projet « Marathon de la biodiversité » en s'appuyant sur le travail réalisé par BLE.

Plus d'infos sur cet appel à projet :

https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-12/pointv-aapbiodiversite2019-reglement_vdef_2018-12-20_09-01-45_112.pdf

2.2 Continuité écologique : agir pour prévenir ou résorber les points de conflits

Nous proposons qu'un inventaire des obstacles à la circulation des amphibiens soit réalisé à l'échelle des communes et que des solutions soient étudiées pour les résorber.

Exemple :

Ecrasement d'amphibiens sur route communale à Ornacieux-Balbins et Penol. L'association BLE intervient sur ce secteur avec des équipes de bénévoles pour prévenir partiellement les écrasements au moment des migrations depuis 2018. Plusieurs pistes pourraient être envisagées pour assurer une protection plus pérenne : classement au PLUI d'une partie de la zone boisée, creusement d'une mare favorable à la reproduction des amphibiens sur le terrain propriété de la commune d'Ornacieux-Balbins, pose de filets sur le début de l'itinéraire (400 premiers mètres, la suite n'étant pas équipable), restrictions de circulation au moment des migrations.....

3 Des réserves de ciel étoilé

Contexte

Il s'agit pour certaines parties du territoire de préserver la qualité de leur ciel étoilé et de la biodiversité nocturne comme cela a été réalisé par le Parc Régional Naturel du Vercors.

On trouve un argumentaire complet dans **Isère magazine 2024-01** à propos d'une action engagée par le Parc Naturel Régional du Vercors :

« *Quand le Vercors rallume les étoiles*

L'un des enjeux est de préserver les espèces emblématiques du Vercors, telles que les chouettes de montagne, très sensibles au dérangement lumineux, ou les chauves-souris qui abondent dans les grottes et les falaises du territoire. Les réactions physiologiques et les cycles induits par l'alternance du jour et de la nuit sont brouillés par la lumière artificielle. Certains oiseaux se croient en pleine journée et modifient leur horloge interne, voire leur calendrier de nidification. Les migrateurs, qui se repèrent grâce aux étoiles, sont désorientés à cause des halos lumineux des villes. Côtés mammifères, les chevreuils ou les blaireaux fréquentent dix fois moins les lisières éclairées. La lumière artificielle perturbe ainsi les déplacements, la reproduction ou encore la chasse de nombreux animaux. Un tiers des vertébrés et deux tiers des invertébrés sont des espèces nocturnes. Mais les humains aussi sont sensibles à un éclairage inadapté : l'excès de lumière bleue est néfaste pour les yeux et empêche la production de mélatonine, l'hormone qui régule l'endormissement nocturne. »

Le territoire de Bièvre Isère Communauté comprend deux réservoirs de biodiversité nocturne majeurs, **les massifs forestiers des Chambaran et des Bonnevaux**. Il est d'un intérêt environnemental important de relier ceux-ci par une trame noire. Celle-ci est un **réseau formé de corridors écologiques caractérisé**

par une certaine obscurité. Nées dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

De nombreuses communes pour des raisons économiques ont procédé à l'extinction de l'éclairage public la nuit conduisant à une diminution de la pollution lumineuse et favorisant donc la biodiversité nocturne. Il y a donc de grandes chances que des trames noires existent de fait.

La nuit nous ouvre la porte vers une expérience de nature renouvelée, à travers l'observation du ciel étoilé ou à travers l'appréhension de paysage sonore nocturne comme du temps des nuits de notre enfance...

Objectifs

- Favoriser la biodiversité nocturne en parallèle de la volonté affichée de la communauté de commune d'aller vers la sobriété énergétique. Celle-ci s'inscrit dans la démarche environnementale d'un territoire à énergie positive.
- Retrouver le ciel étoilé de notre enfance.

Nous proposons :

- **un état des lieux des trames noires existantes et définir celles à créer** pour relier les réservoirs de biodiversité en cohérence avec les corridors écologiques et les trames vertes et bleues existantes.
- **un inventaire pour identifier les espèces potentiellement impactées** par les nuisances lumineuses et l'incidence des choix effectués sur l'érosion de la biodiversité ;
- **un inventaire des communes pratiquant l'extinction nocturne** et un diagnostic sur le potentiel des territoires en matière de sobriété énergétique et lumineuse ;
- une prise en compte de **la gestion de la lumière artificielle nocturne dans les espaces protégés et les continuités écologiques** pour favoriser les trames noires ;

Ressources documentaires ou techniques

<https://iseremag.fr/sites/default/files/pdf/2024-01/IM%2044.pdf>

Label national Villes et Villages étoilés : https://www.anpcen.fr/?id_rub=19&rub=participez-%E0-villes-et-villages-etoiles-et-territoires-de-villes-et-villages-etoiles&ssrub=

CAPI magazine n°37 page 14 : https://capi-agglo.fr/wp-content/uploads/2018/10/ICI-LA-CAPI-37_OK.pdf

Cahier biodiv'2050 n°6 : <https://www.cdc-biodiversite.fr/download/publication-cahier-biodiv2050-n-6-eclairage-du-21eme-siecle-et-biodiversite/>

OFB trame noire : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/831>

Alimentation

Propositions pour le volet Alimentation du Plan Climat Air Énergie du Territoire de Bièvre Isère Communauté

Nous proposons la création d'un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)** dans le cadre de l'action 13 du PCAET (axe 2.3 Accompagner la mutation de l'agriculture).

Rappel de l'intitulé de l'action 13 : Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique : soutien aux dispositifs existants, encourager les circuits courts dans la restauration collective, soutien aux producteurs locaux et sensibilisation à l'agriculture biologique.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet, dans le cadre d'une démarche ascendante dite *bottom-up*.

Ils peuvent jouer un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et permettre notamment de développer des relations entre territoires urbains et ruraux.

(source : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>)

Le PAT est construit autour d'un partenariat public-privé-associatif.

Sa mission sera de recréer la souveraineté alimentaire du territoire Bièvre Isère en promouvant et en soutenant les initiatives suivantes :

- recensement de l'offre existante locale et bio en actualisant le guide existant des producteurs en y ajoutant notamment les transformateurs ;
- création/installation de fermes alternatives qui associent producteurs et consommateurs à l'exemple du projet de coopérative de production agricole conçu par Patrick de Verdière et mis en application à la ferme de la Bourgeat à Viriville ;
- création d'ateliers de transformation ;
- création de filières locales de transformation de céréales bio.

Les partenaires du PAT :

- veilleront à l'application stricte de la loi Egalim pour l'approvisionnement des cantines
- encourageront les adultes à tester les cantines publiques, en demandant à y manger de temps à autre ... écoles/collèges/lycées/Ehpad...
- lanceront une campagne d'information et de sensibilisation à une alimentation saine et de

- saison dans les écoles ;
- mobiliseront les communes pour la création de fermes communales et/ou de jardins partagés ;
 - étudieront le lancement d'une expérience de **Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)**. (<https://securite-sociale-alimentation.org/>). Plusieurs expériences ont été lancées dans plusieurs régions et villes françaises et notamment à Grenoble. En Isère, un groupe local SSA 38 a vu le jour en 2022. Il réunit notamment différents acteurs du système alimentaire.

Mobilité

FAVORISER LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS :

Marche- Vélo- transports en commun – covoiturage – autopartage- autostop

Après les actions écrites et réalisées par Bièvre Isère Communauté dans le PCAET, voici de nouvelles suggestions et réflexions d'actions pour augmenter les possibilités de mobilités des habitants du territoire, principalement orientées vers la pratique cyclable et le transport en commun.

1. Création de concertations citoyennes et de comités de pilotage sur la cyclabilité :

Compléter, à l'échelle des communes, le plan de circulation cyclable intercommunal existant, en élaborant un plan de circulation maillé, sans discontinuité.

Ce plan inclura tous les types d'aménagements cyclables* (voie verte, axes prioritaires et secondaires et maillage intra et inter urbain), ainsi que toutes les pratiques (vélo du quotidien*-tourisme).

Le comité de pilotage devra être représentatif des intérêts et besoins de la population et de ses habitudes de déplacements.

2. Prévoir une éducation et une sensibilisation pour lever les objections concernant l'usage des transports alternatifs.

Par la mise en place de réunions publiques, d'ateliers de pratique, de stands, dans les communes, entreprises... Afin d'encourager ces nouvelles pratiques et de les rendre :

- Accessibles : adapter les moyens de circulation aux besoins de la population (sur la base de l'étude des habitudes de déplacements des habitants du territoire de Bièvre Isère)
- Attrayantes : Convaincre par l'expérience et l'exemple de tous les bienfaits de ces alternatives.
- Sûres : garantir un temps de trajet et des connexions intermodales en développant le rabattement en mode doux et le stationnement.

En ayant bien conscience que ces nouvelles pratiques peuvent être anxiogènes ou compliquées. Et comme on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, la proposition d'une multiplication du nombre de lignes avec une fréquence élevée ne donnera pas envie à celui qui à l'habitude de sa voiture.

3. Création d'un portail mobilités sur le site de BIC :

Ce portail contiendrait toutes les informations « facilitatrices » aux nouvelles pratiques.

- Carte des axes « cyclables », avec les aménagements et avec une information sur les flux motorisés (sur le principe des cartes IGN vélo)
- Localisation des stationnements vélos dans les centres villes

- Localisation des parkings relais
- Les lignes et les arrêts de tous les TC passant sur le territoire
- Les points de rencontres covoiturage, autopartage et intermodalité

4. Inscrire politiquement la pratique des mobilités alternatives (ex ici du vélo) dans un système vélo* :

Au même titre que le système voiture existe depuis plus de 60 ans grâce à :

- Des professionnels de l'apprentissage vélo
- Une flotte de vélos disponible, adaptée et en bon état, avec des vendeurs de vélos, des réparateurs, des loueurs, des ateliers d'auto réparations.
- Des infrastructures marchables et cyclables (dont stationnements sécurisés)
- Des entreprises et pouvoirs publics qui encouragent
- Une intermodalité qui dissuade le solivoiturage

5. Appliquer la loi L228- 2 du code de l'environnement.

Loi qui prévoit des aménagements cyclables sur les travaux de voirie lors de rénovation ou création.

6. Inscrire les mobilités douces et alternatives dans le Contrat Local de Santé Physique et Mentale

Selon les préconisations de l'A.R.S, la pratique de la marche et du vélo (cf étude du Club des Territoires Marchables et Cyclables).

7. Développer l'offre de transports en commun:

Sur le modèle de la ligne rapide et sans correspondance Beaurepaire- Grenoble (qui fonctionne bien) et selon les besoins de la population, créer d'autres lignes de TC vers Vienne ou Bourgoin Jallieu, en prenant en compte les horaires de train pour correspondances.

Pour exemple un arrêt à la gare de Moirans, pour un relais en train vers Valence, Lyon, Chambéry. En ayant conscience que le coût des transports collectifs n'est couvert que de 5% à 10% par la recette de billetterie.

8. Aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée:

Dilemme à réfléchir ensemble, en comité de pilotage, entre 2 intentions écologiques: protéger l'existant naturel et y créer une voie verte, vectrice forte des bienfaits de la pratique du vélo (sécurité du cycliste, bien être mental et physique- Espace de loisir, attractivité touristique et vélotaf).

Sans oublier le critère agréable de faire du vélo au milieu de la nature, au milieu de végétations ombrières.

L'alerte de la LPO sur la biodiversité existante est sérieuse, elle n'implique pas forcément de renoncer. Elle introduit une réflexion de type « ERC », c'est-à-dire Eviter, Réduire, Compenser :

-Eviter le sujet de la voie verte, c'est maintenir l'usage systématique de la voiture et des dommages à l'environnement qu'elle génère (mortalité, pollution, impact climatique).

-Réduire est possible en décalant la voie verte dans des zones mieux adaptées, mais cela n'annulera pas l'impact du dérangement.

-Compenser par la plantation de haies, parallèles ou perpendiculaires à la voie verte, en continuité avec l'existant, pour augmenter la prévalence de cet écosystème et l'éloigner de la fréquentation humaine.

***Prérequis à une bonne communication sur la mobilité : Précisions sur le vocabulaire, données statistiques et expertise.**

1. Le Vélotaf :

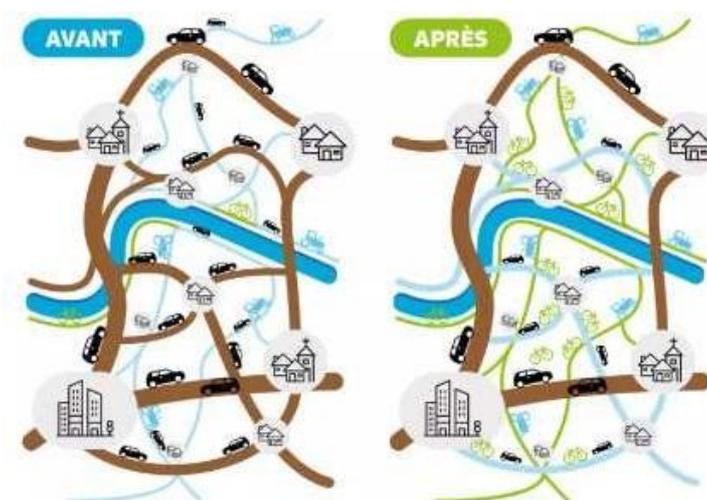
Peut être autrement dénommé « vélo du quotidien ».

2. Le plan de circulation (au lieu du schéma des mobilités) :

(Ex du chemin du Mignon à La Côte St André).

Utilisation de la voirie existante en adaptant les règles de circulation pour le vélo (marquage vélo au sol, signalétique).

Ex d'un plan de circulation



Extrait de la note de position de la FUB « Assurer la sécurité des cyclistes en milieu rural », nov 2023

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub_velo_rural_note_position_2023_web.pdf

3. l'aménagement cyclable :

Un aménagement cyclable n'est pas forcément une piste cyclable. Dédier une « petite route » au vélo et le limiter aux engins agricoles et résidents, voire l'interdire aux voitures, est un aménagement. Mettre une signalétique (panneaux ou marquages au sol) est un aménagement.

4. Un système vélo :

Source FUB

